



Bruxelles, le 8 février 2021

CM 1616/21

RC
FIN

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: Competition@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 45 47

Objet: **FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE**

Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 24/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé:

"Contrôle des concentrations dans l'UE et procédures antitrust de la Commission: la surveillance des marchés doit être renforcée"

- Approbation

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1374/21 du 3 février 2021 a été clôturée le 8 février 2021 et que toutes les délégations ont été d'accord pour approuver le projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 24/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Contrôle des concentrations dans l'UE et procédures antitrust de la Commission: la surveillance des marchés doit être renforcée", dont le texte figure dans le document 5602/21.

Les conclusions du Conseil susmentionnées sont dès lors approuvées.